

MAIRIE DE MALLEVAL**Compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2019**

Présents : TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, ROCHE Annie, MAYER Danielle, VERCASSON Patrick, MARET Philippe, PUY Suzette, BELIN Philippe

Pouvoir : ANTOINE Floriane à TALLARON Roselyne,

Excusé : MARTO Louis Philippe, Sabine DUMOULIN, CELLARD Romain
Roselyne TALLARON a été élue secrétaire de séance.

Mme le Maire soumet pour approbation le procès-verbal du dernier conseil qui s'est tenu le 5 novembre 2019.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire aborde ensuite l'ordre du jour du Conseil Municipal.

1 – Assainissement**A – Décision modificative du budget**

Les travaux d'assainissement sont terminés, il convient d'ajuster les comptes en intégrant les dépenses et les recettes réelles.

INVESTISSEMENT	DEPENSES				RECETTES				
	ARTICLES	BP 2019	DM 1	DM2	TOTAL	BP 2019	DM 1	DM 2	TOTAL
020 Dépenses imprévues	5 500,00	-5 500,00	84,57		84,57				
002 Déficit			5 468,58		5 468,58				
131 subv cons départ						115 000,00	0,00	560,00	115 560,00
13111 subvention agence eau						162 000,00	9 000,00		171 000,00
subvention DETR								115 400,00	115 400,00
10222 FCTVA						103 000,00			103 000,00
164 Emprunt						250 000,00		-100 000,00	150 000,00
emprunt subv agence eau				171 000,00	171 000,00			171 000,00	171 000,00
emprunt subv C.D				115 560,00	115 560,00			85 560,00	85 560,00
emprunt rbt TVA				86 550,00	86 550,00			86 550,00	86 550,00
2815 Amortissement				0,00	0,00	12 400,00			12 400,00
139 Amortissement	930,00			930,00					
1641 Remboursement emprunt	2 500,00			2 500,00					
1641 rbt emprunt sur 250000	3 470,00		-1 100,00	2 370,00					
travaux ass bourg	630 000,00		-14 124,57	615 875,43					
Etude zonage		880,00		880,00					
Travaux sur réseau		3 251,42	-3 251,42	0,00					
Pompe du bourg		3 500,00		3 500,00					
Dépenses imprévues		1 400,00	4 351,42	5 751,42					
2158 études assainissement		19 779,46		19 779,46		19 779,46			19 779,46
TOTAL	642 400,00	28 779,46	359 070,00	1 030 249,46	642 400,00	28 779,46	359 070,00	1 030 249,46	

EXPLOITATION	DEPENSES				RECETTES				
	ARTICLES	BP 2019	DM1	dm2	TOTAL	BP 2019	DM 1	DM2	TOTAL
022 dépenses imprévues	6 600,00	-6 600,00			0,00				
002 Déficit 2018			6 673,41		6 673,41				
6061 EAU station Chazeau	100,00								
6061 EDF station bas	250,00		1 035,00		2 215,00				
6061 EDF station bourg	800,00								
6061 EAU station bourg	30,00								
615 MAGE+ trx réseaux	350,00			350,00					
627 Services bancaires			175,00	175,00					
628Rbt salaire agent communal	2 500,00			2 500,00					
6378 agence de l'eau	2 000,00								
6378 remboursement St Pierre	7 290,00	10 523,94		19 813,94					
6611 Intérêts emprunt	1 410,00		-110,00	1 300,00					
intérêt ligne trésorerie	2 500,00		-1 000,00	1 500,00					
intérêt sur emprunt 250000€	2 200,00		-1 200,00	1 000,00					
6688 frais dossier emprunt									
681 Amortissement	12 400,00			12 400,00					
annulation 2018						1 597,35		1 597,35	
70128 Raccordement					6 000,00	9 000,00	-3 000,00	12 000,00	
70611 Redevance assainis.					31 500,00		1 900,00	33 400,00	
777 Amortissement subv.					930,00				
TOTAL	38 430,00	10 597,35	-1 100,00	47 927,35	38 430,00	10 597,35	-1 100,00	47 927,35	

B – Convention avec Saint Pierre de Bœuf

Mme le Maire rappelle au conseil qu'une partie des eaux usées de Malleval a été raccordée dans le réseau d'assainissement de Saint Pierre de Bœuf et sera traitée sur la station d'épuration de cette commune. Il est apparu nécessaire d'établir une convention qui définira les conditions économique et contractuelle du raccordement.

La Commune de Saint Pierre de Bœuf a mandaté le bureau d'études c2 Conseil pour le suivi et la rédaction de la convention pour un montant de 1 050€ HT. Cette facture sera prise en charge par la commune de Saint Pierre de Bœuf et refacturée pour moitié à la commune de Malleval.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer cette convention.

2 – Décision modificative du Budget Principal

A : Fonctionnement

Cette DM concerne des ajustements de compte :

Chapitre 011 :

- achat des couchettes et matériel pour fermer le préau

Chapitre 012

Remplacement d'un agent en congé maladie, salaire remboursé sur chapitre 64

Fonctionnement dépenses

Chapitres	DESIGNATION	BP 2019	DM1	DM2	
11	Charges caractère général	82 622,00		3 440,00	86 062,00
12	Frais de personnel	153 000,00		6 400,00	159 400,00
22	Dépenses imprévues	11 735,36	-1 500,00	-10 231,00	4,36
65	charges gestion courante	59 880,00	1 500,00	1 769,00	61 380,00
66	Intérêt des emprunts	4 300,00		800	5 100,00
14	fonds péréquation	2 472,00		122	2 594,00
68	Dotation aux amortissements	218,00			218,00
	Déficit 2018	34,64			34,64
	TOTAL	314 262,00	0,00	2 300,00	316 562,00

Fonctionnement recettes

64	Rbt rémunération	8 000,00		2 300,00	10 300,00
42	Travaux en régie	3 000,00			3 000,00
70	vte de produits	19 500,00			19 500,00
73	impôts	202 904,00			202 904,00
74	subvention	69 398,00	1600,00		70 998,00
75	Produits divers	11 460,00	-1600,00		9 860,00
		314 262,00	0,00	2 300,00 €	316 562,00

B - Investissement

Cette DM concerne l'inscription des nouveaux programmes : achat véhicule, jeux

Paieement du solde des honoraires pour le PLU

Remboursement d'un prêt à court terme (40 000€)

OPERATIONS	DEPENSES				RECETTES			
	BP 2019	DM	DM2	TOTAL	BP 2019	dm	DM2	total
regul suite demande trésorerie	23 736,81			23 736,81	23 736,81			23 736,81
Solde d'exécution					33 354,97			33 354,97
virement								
FCTVA					13 400,00			13 400,00
					15 150,00			15 150,00
taxe aménagement					12 000,00			12 000,00
Dotation amortissement					218,00			218,00
Emprunt	9 500,00		2 000,00	11 500,00				
	20 000,00			20 000,00	20 000,00			20 000,00
			40 000,00	40 000,00				
							50 000,00	50 000,00
Révision PLU et AVAP			4 600,00	4 600,00				
Achat matériel	750,00		-750,00	0,00				
Numérotation					7 000,00			7 000,00
peinture salle fêtes								
Alarme								
Voirie 2018	16 300,00			16 300,00	6 000,00			6 000,00
Voirie 2019	22 800,00			32 800,00	12 000,00	4 895,00		16 895,00
voirie chemin des lièvres chazeau				0,00				
enrochement bascule	10 000,00							
chemin du levant								
Toit école	22 800,00	-3 800,00	1 300,00	20 300,00	12 800,00	-3 300,00		9 500,00
Tennis	28 500,00			28 500,00	7 000,00	11 839,00		18 839,00
Jardin viticole		10 000,00	-6 500,00	3 500,00		3 600,00		3 600,00
						3 694,00	-3 694,00	0,00
							1 000,00	1 000,00
Cloches	2 950,00			2 950,00				
Achat terrain	1 500,00			1 500,00				
conteneur		2 500,00		2 500,00				
rideaux école								
travaux régie	3 000,00			3 000,00				
dépenses imprévues	822,97		-216,00	606,97				
Dépenses à affecter		12 028,00	-8 028,00	4 000,00				
Achat de véhicule			18 000,00	18 000,00			15 000,00	15 500,00
Achat ordinateur			1 900,00	1 900,00				
Aire de jeux			10 000,00	10 000,00				
TOTAL	162 659,78	20 728,00	62 306,00	245 693,78	162 659,78	20 728,00	62 306,00	245 693,78

3 – Demande de subvention

Voirie 2020

Mme le Maire propose pour l'année 2020 les travaux de réfection d'un mur de soutènement dans le village.

Un devis a été chiffré à 6 837€ HT par l'entreprise PITIOT.

Des travaux d'entretien sur le chemin de Compostelle seraient à effectuer, mais n'entrant pas dans le domaine de la voirie communale ne seront pas subventionnés.

Le conseil l'autorise à déposer un dossier de subvention au conseil départemental pour ce montant de travaux.

Achat de matériel :

Le conseil autorise Mme le Maire à présenter des demandes de subventions auprès de la Région et du Département pour les dossiers suivants :

Véhicule : 15 800€ HT 18 000TTC

Ordinateur : 1 533€ HT 1 900TTC

Aire de jeux : 9 138.90€ HT

Isolation du toit : 2 193.68€ HT

4 - Tarifs communaux

Le conseil décide de ne pas modifier les tarifs communaux pour l'année 2020 qui sont fixés comme suit :

	2019	2020
Salle des Fêtes - location	130.00€	130,00 €
Salle des Fêtes – caution pour les particuliers	300,00 €	300,00 €
Salle des Fêtes – caution pour les associations	70.00€	70,00 €
Redevance assainissement. m3	1.80€	1,80 €
Redevance assainissement. Forfait annuel	75.00€	75,00 €
PAC (participation pour assainissement collectif)	3 000,00 €	3 000,00 €
Concession cimetière 30 ans - m ²	100,00 €	100,00 €
Location appartement poste mensuel	480,00 €	
Taxe aménagement	4%	4%
1 Repas Cantine enfant	4.70€ Ann scol 2019/2020	
1 Repas Cantine adulte	5.74€ ann scol 2019/2020	

5 – Engagement des dépenses avant le vote du budget

Mme le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article :

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 : 10 000€

Chapitre 23 : 10 000€

6 - Tarif encart publicitaire bulletin municipal

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'impression du bulletin municipal est en partie financée par les encarts publicitaires que peuvent acheter les artisans, commerçants, et entrepreneurs locaux.

Le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs les encarts publicitaires du bulletin municipal 2019

* 1/6 page 40.00 €

* 1/3 page 60.00 €

7 - Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

Madame le Maire rappelle que le conseil a décidé le déclassement d'une partie, 28m², d'un chemin rural préalablement à sa cession en vue de régulariser l'implantation actuelle de ce chemin rural. Cela ne remet pas

en cause la fonctionnalité et la desserte et rappelle que le propriétaire, M. SAIGNOL François est tout acquis à cette régularisation.

Le conseil décide de procéder à l'enquête publique préalable et autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

8 - Personnel communal

Madame le Maire rappelle que lors du conseil du mois de juin 2019 il avait été décidé de proposer de reconduire le contrat à raison de 7 h/semaine à répartir selon les besoins du service à compter du mois de juillet pour une période de 6 mois à Sylvain Nicollet. Le conseil décide de reconduire ce contrat pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2020.

9 - Désignation des membres de la commission locale d'information

Le Périmètre Particulier d'Intervention (PPI) autour de la centrale, base de composition de la CLI (commission d'information locale) a été étendu de 10 à 20km. Cette révision a pour conséquence d'intégrer à la CLI 89 nouvelles communes et de modifier la composition des 4 collèges qui la constituent.

Il convient de confirmer que Mme TALLARON représente la commune au sein de la CLI.

Il convient aussi de désigner un suppléant Monsieur VERCASSON Patrick siégera en qualité de suppléant.

10 - Dossiers en cours

Repas des anciens : samedi 25 janvier 2020.

Biens sans maître : l'estimation a été faite par le service des domaines.

Le conseil remercie l'Association « Au Fil des Saisons », sous l'égide de Philippe MARET accompagné de nos agents, pour le nettoyage de nos chemins suite aux intempéries.

L'Association « la guitare à portée de main » a pour projet de proposer des cours de guitare à Malleval à la fréquence d'une heure par semaine. Elle souhaiterait utiliser une salle communale. Le conseil donne son accord et le Maire les rencontrera afin de finaliser ce projet.

L'Association « Malleval Pétanque » a été créée.